

## Désengagement de l'État et montée de la société civile

Synthèse du groupe de travail n°4 animé par Jean-Claude Devèze.

Yves Guillerrou

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/apad/3873>

DOI : [10.4000/apad.3873](https://doi.org/10.4000/apad.3873)

ISSN : 1950-6929

### Éditeur

LIT Verlag

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 1992

### Référence électronique

Yves Guillerrou, « Désengagement de l'État et montée de la société civile », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], 4 | 1992, mis en ligne le 26 juin 2008, consulté le 07 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apad/3873> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.3873>

---

Ce document a été généré automatiquement le 7 septembre 2020.

Bulletin de l'APAD

---

# Désengagement de l'État et montée de la société civile

Synthèse du groupe de travail n°4 animé par Jean-Claude Devèze.

Yves Guillermou

---

- 1 Le groupe, rassemblant une quinzaine de participants, a fonctionné de manière non directive et "informelle". Le très faible nombre de communications reçues a permis de dépasser le clivage habituel "intervenants/auditeurs", et d'instaurer un dialogue direct et spontané entre l'ensemble des membres.
- 2 Le débat s'ouvre sur la base de deux exposés rapides (G. Lachenmann et Y. Guillermou), permettant de dégager quelques idées sur la problématique des rapports organisations paysannes/appareils étatiques, dans des contextes politiques sensiblement différents (Sénégal, Algérie, Congo).
- 3 Par-delà la diversité des thèmes abordés et des opinions exprimées, il convient de souligner le consensus général pour dénoncer la fausse opposition Etat/société civile, et le recours régulier à certains concepts-clés : mouvement social, contre-pouvoir, réseaux, leaders...
- 4 D'autre part, le va-et-vient constant entre réflexion globale et analyse empirique a permis à la discussion de progresser en évitant de sombrer dans le schématisme abstrait comme dans l'anecdotique.
- 5 Après les considérations générales, le problème de la viabilité des organisations paysannes ou villageoises a constitué le premier thème important du débat. Ces organisations se caractérisent par une précarité générale, face aux aléas de la conjoncture économique ou politique, mais également par une étonnante capacité d'adaptation et de transformation (Cf. Syndicat Cotonnier et Vivrier au Mali Sud). De manière apparemment paradoxale, on assiste fréquemment à l'émergence de fortes organisations paysannes là où l'activité agricole est la plus faible (D. Thiéba).
- 6 La réflexion porta ensuite sur les problèmes du "droit", dont de nombreuses expériences mettent en lumière et l'importance et les ambiguïtés. On a tendance en Europe (bien plus qu'en Afrique) à mythifier le droit positif et les notions essentielles comme celle

d'Etat de droit, en ignorant les "zones de non-droit". En Amérique latine, le droit ne sert souvent qu'en matière de répression ; les services juridiques "alternatifs" jouent ici un rôle fondamental, et toute opération de développement est traversée par le thème juridique (J. Designe).

- 7 L'évocation d'un cas extrême illustre le caractère factice du "binôme" État/société civile et du schéma selon lequel le "désengagement" de l'un entraînerait la "montée" de l'autre. A Madagascar, face à l'effondrement de l'appareil d'Etat (toujours en place, mais ne remplissant plus ses fonctions), on n'enregistre aucune montée "compensatoire" de la société civile, mais un repliement des communautés sur elles-mêmes : autarcie en milieu paysan, survie à court terme en milieu urbain... Les véritables acteurs centraux émergent dans le cadre de la corruption. Dès lors, qui sont les porte-parole "légitimes" (R Schlemmer) ?
- 8 Dans d'autres contextes, l'institutionnalisation des associations villageoises présente un caractère ambigu : ainsi, au Mali, ces associations sont "appropriées" par la population selon un mode défini par l'Etat, ce qui les place finalement en situation de dépendance par rapport à celui-ci (E. Gérard).
- 9 Quelle stratégie recouvre en fait le "désengagement" de l'État ? Celui-ci tend à abandonner les secteurs coûteux (santé, éducation) et à encourager l'émergence de nouvelles associations susceptibles d'en assumer la charge. Ceci a pour conséquence une déresponsabilisation des citoyens, qui ne voient plus en l'Etat un interlocuteur réel, et se tournent vers de nouveaux acteurs ou vers l'étranger.
- 10 Ceci pose d'autre part le problème du "vide institutionnel" : jusqu'à quel point ce vide peut-il être comblé par des organisations ou initiatives populaires sans contrôle central (I. Dia, D. Thiéba) ?
- 11 Les problèmes de l'environnement, en particulier, peuvent difficilement être gérés par des communautés paysannes isolées (Cf. problème de constructions spontanées de barrages en Casamance, ou du contrôle de l'activité des charbonniers dans les pays du Sahel).
- 12 Des conférences régionales ne permettraient-elles pas de redéfinir le rôle de l'Etat, face à des situations de transition non gérées (J-C. Devèze) ?
- 13 La définition des prérogatives de l'État soulève de plus en plus le problème de la "continuité". Ceci se révèle notamment dans le cas des attributions de terres et de leur contestation ultérieure : le droit coutumier reste en vigueur tant que l'État n'a pas besoin de terrains, mais la situation change brutalement en cas d'aménagement (F. Koné).
- 14 Le cas de Madagascar illustre à la fois la gravité des problèmes liés à la crise de l'Etat et les capacités d'initiative de certains acteurs sociaux. Le transfert officiel de pouvoir aux *fokonolona* (communautés villageoises) s'étant effectué sans soutien des paysans, l'espace ouvert est investi par une nouvelle bourgeoisie qui s'arroge un véritable droit de pillage (B. Schlemmer).
- 15 Mais par ailleurs, face à la situation dramatique dans le Sud du pays, une équipe de "chercheurs-acteurs" s'est constituée récemment pour définir des solutions autonomes et négocier directement avec les bailleurs, étrangers, compte tenu du refus par la population de toute aide passant par l'appareil d'Etat (F. Delcroix).